

ON S'ABONNE. Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Départ des Correspondances

SERVICE DES POSTES.

Arrivée des Correspondances

Table with columns for dates, feasts, fairs, moon phases, route designations, departure times, arrival times, and distribution points.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 27 Juillet 1864.

BULLETIN

Les bruits de Sainte-Alliance, provoqués par les dépêches du Morning-Post, viennent de donner lieu, à la Chambre des lords, à des interpellations de la part de lord Stratford. Cette Alliance, dans l'état actuel, est, de l'avis de l'orateur, « dangereuse pour les libertés de l'Europe; car, si elle était couronnée de succès elle établirait le despotisme, et, si elle échouait, elle amènerait le règne de l'extrême démocratie. » Le comte Russell a répondu qu'il ne croyait pas à l'authenticité des dépêches publiées par le Post; et que, d'ailleurs, 1830, 1848 et 1860 étaient là pour montrer l'impuissance de la Sainte-Alliance. En terminant son discours, lord Russell déclare, qu'il croit, comme lord Stratford, que rien ne saurait contribuer autant au bonheur de l'Europe que l'entente entre l'Angleterre et la France.

La prise de Rendsbourg, par les Prussiens, occupe vivement la presse allemande. A Hanovre comme à Berlin, certaines feuilles officielles considèrent les récits sur les rixes des soldats comme exagérés; certaines autres représentent cet incident comme un événement qui pourra avoir les conséquences les plus graves. L'opinion de la Gazette de l'Allemagne du Nord est que le gouvernement prussien ne s'en tiendra pas là.

L'entente entre la Prusse et l'Autriche paraît complète. Ces puissances auraient prévenu le gouvernement danois qu'il était inutile de négocier, si, d'avance, il ne consentait à la séparation des duchés.

Voici les points sur lesquels les autro-prussiens sont tombés d'accord :

1. Séparation complète des duchés de Sleswig-Holstein et Lauenbourg du Danemark avec l'exclu-

sion des enclaves jutlandaises, situées dans le nord du Sleswig.

2. Etablissement d'un état particulier, sous la souveraineté du prince dont les droits seraient reconnus par un tribunal fédéral.

3. La Prusse rembourse à l'Autriche les frais de guerre, qui s'élèvent, pour cette puissance, de 5 à 7 millions d'écus. Le duché de Sleswig sera occupé par les troupes prussiennes, et les finances du duché seront gérées par des fonctionnaires prussiens jusqu'à ce que le surplus des recettes soit monté à la somme que la Prusse réclame pour le paiement des frais de guerre (20 millions pour la Prusse, et 7 millions pour l'Autriche).

4. La forteresse de Rendsbourg deviendra forteresse fédérale, mais elle sera occupée par des troupes prussiennes.

5. Le port de Kiel deviendra une station pour la flotte prussienne, qui y établira ses docks, etc.

Le duc d'Augustenbourg vient d'être invité par la diète germanique à produire ses titres à la succession dans les Duchés.

Les dépêches de New-York, datées du 12, annonçaient les bruits les plus alarmants. « On ne parlait, à Philadelphie, de rien moins que de la prise de Washington par les confédérés. Ces bruits sont aujourd'hui démentis. Il est vrai que les confédérés ont remporté quelques avantages sur les fédéraux; mais ils ne sont pas restés en Maryland. » Voici ce que nous apprend une dépêche du 16 juillet :

Judi, les confédérés ont abandonné les positions qu'ils occupaient devant Washington, après avoir fait une démonstration contre le fort Stephens. Ils repassent en ce moment le Potomac en emportant un butin immense.

Les communications télégraphiques avec Washington sont rétablies.

L'invasion est terminée. On croit que le corps confédéré qui a envahi le Maryland était seulement de 20,000 hommes.

Un décret royal vient de proroger pour un délai indéterminé la session des Chambres italiennes.

S'il faut en croire une dépêche de Londres, 23 juillet, le gouvernement ottoman aurait fait

fermer tous les établissements de missionnaires protestants et aurait ordonné l'arrestation de plusieurs nouveaux convertis.

Les nouvelles d'Athènes, 22 juillet, nous apprennent que la conduite du ministre de la guerre a été désapprouvée par l'assemblée nationale, comme inconstitutionnelle. Ce ministre aurait fait des dépenses non comprises au budget, sans demander un crédit. On s'attend à voir un changement de ministère.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Londres, 25 juillet.

Le Morning-Post publie un long article dont l'objet est de démontrer que la France et l'Angleterre sont des alliées naturelles et que ces deux puissances bien unies effrayeront toujours l'Autriche, la Prusse et la Russie.

Londres, 25 juillet.

Le Times a reçu de son correspondant spécial à New-York, les nouvelles suivantes, en date du 13 juillet.

Le général fédéral Wallace a fait de grandes pertes, samedi dernier, à la bataille de Monocacy, et a été refoulé sur Baltimore. Les confédérés ont fait mille prisonniers parmi lesquels se trouve le général Tyler.

Lundi, les confédérés étaient à six milles de Washington. Ils ont brûlé la résidence de M. Blan. Ils étaient également en force près de Baltimore où ils ont brûlé la résidence du gouverneur et du général Cadwallerden. Ils ont capturé deux trains dans lesquels se trouvait le général Franklin avec son état-major. On dit que des renforts considérables envoyés par le général Grant sont arrivés à Baltimore.

Le gouverneur de Pensylvanie accuse hautement le peuple de stupidité ou de coupable indifférence à cause du peu d'empressement qu'il montre à répondre à l'appel du président qui a demandé des volontaires de 400 jours pour la défense de Washington.

15 juillet. Les confédérés ont quitté les environs de Washington le 13. Leur destination est inconnue; mais hier à midi, ils étaient encore au nord du Potomac.

Vienne, 25 juillet.

Le Botschafer croit que la Prusse est disposée,

dans l'affaire de Rendsbourg, à faire certaines concessions. Il s'agit seulement de s'entendre sur la forme. L'Autriche, dont le devoir est à la fois de montrer des égards pour son allié et de sauvegarder le droit fédéral, pourrait se charger d'une médiation. Suez, 24 juillet.

On a des avis de Sthang-Hai du 6 juin. Les troupes du général Gordon avaient été licenciées. Le ministre anglais, à Pékin, se disposait à retourner en Angleterre.

Le ministre anglais, au Japon, sir Ribleurford Alcock, préparait les quartiers des troupes anglaises à Yédo.

Le général commandant la province d'Oran a publié l'ordre du jour qu'on va lire :

Au quartier-général à Oran, le 12 juillet 1864.

Soldats de la division d'Oran !

En vous annonçant de Zemmorah que la campagne commencée en avril était terminée, je vous faisais pressentir que S. M. l'empereur daignerait apprécier à leur valeur les services que vous avez rendus au pays.

Mon espoir a été dépassé. Sa Majesté a bien voulu m'écrire à cette occasion une lettre que je m'empresse de vous communiquer, sachant bien que la part qui m'y est attribuée vous revient en entier.

Fontainebleau, le 5 juillet 1864.

Mon cher général, je ne veux pas tarder à vous féliciter de l'heureuse campagne que vous venez de terminer. J'avoue que j'ai été quelques fois inquiet de vous savoir si loin dans le Sud par une si grande chaleur. Mais j'avais confiance dans les talents et l'énergie du général qui commandait la colonne. Exprimez aux troupes sous vos ordres ma satisfaction, et croyez, mon cher général, à mon amitié.

NAPOLÉON.

Le général commandant la division, DELIGNY.

Revue des Journaux.

LES DÉBATS.

M. Weiss s'exprime ainsi dans son bulletin du Journal des Débats, à propos des explications échangées au sein de la chambre des lords, au sujet de la ligue austro-prussienne :

« Il n'y a rien à remarquer sur le discours de lord Stratford de Redcliffe, sinon qu'il faut regretter de voir un homme vieilli dans la politique et dans la diplomatie venir entretenir sérieusement une grande assemblée de cette fantasmagorie absurde d'une Sainte-Alliance. Encore une fois, une Sainte-Alliance n'est plus

modeste fortune qu'il lui léguerait un jour. Elle aimait le monde, la toilette et les hommages et menait une vie oisive ou de nombreuses distractions laissaient encore beaucoup de place à l'ennui. Cœur excellent, caractère doux jusqu'à la faiblesse, une éducation sérieuse eût fait d'elle une femme raisonnable; l'aveugle indulgence de son père l'avait rendue vaine et frivole. Elle n'avait ni instruction solide ni talents d'agrément. Elle chantait un peu et jouait du piano comme toutes les demoiselles, par ton, mais sans plaisir réel et sans aimer la musique. Ses lectures se bornaient à quelques romans, tout son travail de main à des chiffons d'une parfaite inutilité.

Aussi, quoiqu'entourée en apparence de tous les éléments du bonheur, elle n'était pas complètement heureuse. Impossible de l'être quand on a le temps de s'ennuyer. Et rien n'est plus pernicieux que l'ennui, surtout pour une nature molle et indolente. Trop souvent, plus il est profond, moins on a le courage de faire un effort pour s'y arracher. On s'endort dans une apathie qui finit par engourdir l'intelligence, ou bien le désœuvrement de l'esprit et du corps engendre une exaltation malade de l'imagination. Pour une jeune personne sans mère, livrée à elle-même comme l'était Valérie, c'est là un danger très-sérieux. Aussi M. Hérol, qui voyait avec peine sa fille aînée manquer de l'enjouement naturel à cet âge, commençait-il à comprendre qu'il l'avait mal élevée et dirigeait-il d'une main plus ferme l'éducation de la cadette. Céline était d'ailleurs plus vive, plus énergique, plus active que sa sœur. Elle ne promettait pas de devenir jamais aussi belle; mais c'était une charmante espiègle qu'on aimait pour son bon cœur et pour son innocente malice. Son intelligence prompte et son ardeur aux premières études donnaient l'espoir qu'elle saurait un jour se créer des occupations et trouver en elle-même des ressources contre l'ennui.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 27 juillet 1864.

UN MARIAGE DE RAISON

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY

CHAPITRE I

Dans un coin du salon de sa mère, Claire Vailly causait avec Valérie Hérol, son amie d'enfance. Toutes deux étaient resplendissantes de toilette, jeunes, jolies, fraîches comme les roses de mai qui ornaient leur ceinture et leurs cheveux noirs.

L'impatience éclatait dans les yeux pétillants de Claire, petite personne toute vive, toute mignonne, à la bouche toujours souriante et aux mouvements d'une pétulance enfantine. Valérie était beaucoup plus grande, avait la figure plus régulière, le teint plus beau, les yeux plus noirs, plus veloutés, la taille plus noble, les manières sérieuses et un peu nonchalantes. On eût dit une femme faite à côté d'une petite fille, et pourtant il n'y avait entre elles qu'un an de différence.

Au milieu de leur conversation, fort animée, Claire s'interrompait parfois pour jeter un coup d'œil par les fenêtres, qui donnaient sur une des principales rues de Toulouse.

« Il n'arrivera donc jamais ! » s'écria-t-elle enfin. Au même instant, une voiture s'arrêta devant la porte, et l'on en vit descendre deux jeunes lieutenants de chasseurs. C'étaient Léonce Darvel, le fiancé de Claire, et son ami, Raoul Balmore.

Quand ils parurent au salon, la rougeur de Claire fut encore effacée par celle de Valérie. L'une courut, joyeuse, au-devant de son fiancé, l'autre, par un mouvement instinctif, s'enfonça dans l'embrasure d'une fenêtre, où elle demeura à moitié cachée, sa robe blanche se confondant avec les plis des longs rideaux de mousseline. Une demi-obscurité régnait dans la pièce, aussi nos jeunes officiers n'aperçurent-ils d'abord que Claire. Elle reprocha gaiement à Léonce de s'être fait attendre, et répondit par quelques mots gracieux aux félicitations de Raoul sur son prochain mariage; car, on signait le contrat ce soir-là même. Puis elle ajouta d'un air espiègle :

« Permettez, Messieurs, que je vous présente à ma meilleure amie. »

Elle se plaça entre eux, les prit par la main et les conduisit auprès de Valérie, en observant sa contenance et celle de Raoul. Il tressaillit, mais dominant aussitôt son émotion, il salua M<sup>lle</sup> Hérol avec une aisance parfaite. Quant à elle, entièrement remise de son trouble, elle accueillit MM. Darvel et Balmore comme d'anciennes connaissances. Après l'échange de quelques paroles banales, Claire entraîna Léonce à l'écart pour lui confier un de ces mille petits secrets si importants entre jeunes amoureux. Raoul et Valérie, laissés seuls à la fenêtre, gardèrent un moment un silence embarrassé. Il la fallait des yeux. Valérie, sentant ce regard fixé sur elle, jouait avec une rose en détournant à demi la tête. Enfin il lui dit, avec une expression de regret qui cherchait à n'être que polie, mais où se trahissait, malgré lui, quelque chose de plus :

« Il y avait bien longtemps, Mademoiselle, que je n'avais eu le plaisir de vous voir. »

« A qui la faute ? demanda-t-elle assez sèchement. Personne que je sache, ne vous a interdit la maison

possible : une coalition entre les cours du Nord, fondée sur des intérêts territoriaux, ne l'est que trop. Lord Russell s'est exprimé en ce sens, et, ce qui fait que ses paroles méritent toute notre attention, ce sont les termes dans lesquels il a parlé de la nécessité du rétablissement, de l'alliance anglo-française : « Rien, » a dit lord Russell, ne contribue plus au bonheur de l'Europe que la bonne entente de la France et de l'Angleterre. »

LA FRANCE.

On lit dans la France, sous la signature de M. Cohen :

« Le comte Russell a clairement indiqué que le vrai contre-poids à tous les efforts des idées de réaction, est dans la loyale entente des puissances qui représentent les idées de liberté et de progrès, c'est-à-dire dans l'accord de la France et de l'Angleterre, et il a relevé, avec une insistance qui sera certainement remarquée, toutes les occasions récentes dans lesquelles cet accord s'est manifesté avec une cordialité parfaite. »

« Les paroles du comte Russell, dans la situation actuelle, seront accueillies avec faveur par tous ceux qui, des deux côtés du détroit, pensent que l'union de la France et de la Grande-Bretagne, fondée sur de sincères sympathies et sur une loyale émulation dans le bien, doit toujours exercer une influence décisive pour le règlement des grandes questions internationales, qu'elle porte irrésistiblement en elle la paix et la prospérité des sociétés modernes. »

LA PRESSE.

La Presse ne veut pas rechercher pour le moment si les deux puissances allemandes ne réservent pas par devers elles des arrière-pensées qui s'accommoderaient fort mal avec la logique : « Nous nous bornons, ajoute M. Jauré, à constater la situation fautive dans laquelle ces deux puissances se sont étourdiement placées. Elles n'ont pas voulu des traités ; il ne leur restait plus qu'à s'en rapporter au vœu des populations, et, usant de leurs droits, qu'à ne point fouler aux pieds leurs devoirs. Au lieu de cela que font-elles ? Elles méconnaissent le vœu des populations : elles étouffent ce vœu qu'elles s'étaient donné la mission de faire prévaloir contre le gouvernement danois ; elles foulent aux pieds les droits de la Confédération, par lesquels seuls leur intervention pouvait être justifiée ; elles faussent enfin une situation que la logique faisait si claire et si simple, et elles préparent ainsi à l'Allemagne de grandes épreuves, et à l'œuvre qui va s'élaborer, à Vienne, un fatal avortement. »

LE SIÈCLE.

Sous ce titre « La Confédération germanique, » M. Léon Plée s'attache à apprécier l'étrange situation faite à l'Allemagne fédérale par les procédés dont la Prusse use à son égard :

« La France, à la Conférence de Londres, avait sagement demandé que, lorsque les populations seraient consultées, on éloignât toute espèce de troupes : La Prusse campe les siennes partout. Aimable réponse à nos instances ! »

« Maintenant la Diète, qui proteste contre cet injuste envahissement, s'arrêtera-t-elle à de vaines protestations et à des notes diplomatiques ?... »

« L'Allemagne fédérale, l'Allemagne vraie, avait deux ennemis déclarés, c'était la Prusse et l'Autriche se disputant la domination. Elle

Valérie ne connaissait de remède à ce fléau que les distractions mondaines ; elle aspirait donc à se marier. A force de s'entendre dire qu'elle avait une beauté de reine, et grâce à la position de son père, elle comptait bien épouser un homme riche et répandu. L'idée de mariage était inséparable dans son esprit de celles d'opulence, de brillantes relations, de fêtes, de parures, de succès dans le monde.

Déjà elle avait découragé plusieurs prétendants ; faute de les trouver assez riches, disaient quelques amies charitables. Aucun d'eux, en effet, n'eût été en position de réaliser les rêves ambitieux de Valérie. Mais, soyons justes, en les rebutant elle n'avait pas sacrifié son cœur à sa vanité, nul n'ayant produit sur ce cœur une véritable impression. On ne pouvait pas non plus lui reprocher de coquetterie ; elle ne donnait à personne de fausses espérances ; sa froideur brisait impitoyablement les illusions trop précoces, comme une gelée d'avril détruit les téméraires fleurs trop pressées d'éclorre.

Cependant, à l'époque où commence notre récit, un changement notable s'opérait chez Valérie. Elle avait depuis quelque temps des inégalités d'humeur qui étonnaient. Tandis que son père se réjouissait de l'entendre rire et plaisanter, Céline, qui, toujours en mouvement, allait, venait, furetait par toute la maison, l'avait surprise plusieurs fois baignée de larmes. Elle lui en avait demandé la cause avec mille caresses, mille câlineries charmantes. Mais Valérie s'était impatientée et l'avait congédiée assez durement. La pauvre petite n'en revenait point, elle qui avait toujours vu sa sœur si douce, si tranquille, si impassible qu'elle ne la croyait capable ni de gronder ni de pleurer. Claire s'apercevait bien qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire chez son amie ; mais elle ne la questionnait pas, elle observait, elle tâchait de deviner, se réservant d'arracher une confidence quand elle serait à peu près sûre de son fait.

les a laissés s'unir ; elle les a encouragés par la plus fautive et la plus détestable des politiques. Elle les a suivies dans une guerre injuste. A son tour de trembler. Elle n'a que ce qu'elle mérite. Les journaux allemands vont se livrer à de magnifiques élans de patriotisme. Toute l'antique Germanie va bondir, le verre en main, portant des toast furieux à l'indépendance allemande. Mais la Prusse restera impassible. Elle ne craint pas ce bruit de verres et de chansons.

« Un seul cas pourrait la faire réfléchir, c'est celui où les confédérés allemands, se voyant trahis, regarderaient du côté de la France ou des idées françaises, et leur demanderaient une protection. »

« Ce cas pourrait se présenter, et alors que de complications ! »

LE NORD.

On lit dans le Nord, sous la signature de M. Max Guttentstein :

« Notre correspondant de Saint-Petersbourg nous apprend que le gouvernement a ordonné de commencer immédiatement la construction, aux frais de l'état, du premier tronçon du chemin de fer du Sud, depuis Moscou jusqu'à Orel, en passant par Toula, sur un parcours total de 400 kilomètres. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, 26 juin.

On continue à s'entretenir de la circulaire adressée par M. Drouyn de Lhuys aux représentants de la France à l'étranger relativement à la Conférence de Vienne. Si ce qu'on rapporte est exact, les termes de ce document seraient de nature à peser très-gravement dans l'intérêt du Danemark sur les délibérations des plénipotentiaires de la Prusse et de l'Autriche.

— A Paris, on discute sans ambages, l'éventualité posée par le journal le Pays en ce qui concerne le retour à la France des provinces rhénanes. Le Journal des Débats s'exprime ainsi : « Nous avons beau ne pas vouloir faire la ligne du Rhin, ce n'est pas une raison pour que nous refusions de l'accepter si la Prusse et l'Autriche nous l'apportent toute faite. » Si l'article du Pays est une interrogation, on voit que la réponse ne se fait pas attendre. Elle n'est pas moins précise dans les départements, qu'à Paris.

— L'Empereur, parti le 24 au matin de Vichy, s'est rendu à Thiers, pour visiter son importante fabrique de Coutellerie. Bien que le voyage de l'Empereur se soit exécuté sous le plus strict incognito, et que les recommandations les plus expresseussent été faites à ce sujet, l'enthousiasme des populations a fait explosion sur tout le parcours de la route suivie de sa Majesté.

L'Empereur a remis de sa main les insignes de la légion d'honneur à plusieurs personnes que leurs services recommandaient plus particulièrement à son choix.

— Des informations concordantes attribuent le voyage à Vichy du roi des Belges, au projet d'alliance anglo-française. Il est à remarquer que cette idée réunit, dans un même vœu, sympathique les whigs et les Tories de la Grande-Bretagne.

— On écrit de Turin que c'est sur une lettre du roi Victor-Emmanuel que Garibaldi a dissuadé ses amis de toute entreprise contre les

La métamorphose n'échappait pas non plus au cercle habituel de M<sup>lle</sup> Héol. Jusque là, à part sa hauteur avec quelques prétendants, on l'avait trouvée affable, mais un peu froide et indifférente même au sein des plaisirs qui étaient son unique passion. Aujourd'hui, la belle statue s'anima. On voyait se refléter sur son visage la joie, le dépit, l'impatience ou la tristesse. Elle en devenait cent fois plus attrayante. Depuis que ses lèvres avaient appris à sourire et son regard à parler, depuis qu'un coloris fugitif empourprait souvent la blancheur mate de son front, l'admiration cédait la place, dans bien des cœurs, à un sentiment plus vif. Et c'était aussi à l'amour qu'on attribuait cette vie nouvelle, dont la subite manifestation embellissait Valérie comme un rayon de soleil perçant le brouillard embellit une fraîche matinée.

Dans les nombreux parallèles entre les deux amies, on cessait enfin de répéter que, si M<sup>lle</sup> Héol était une beauté plus parfaite, M<sup>lle</sup> Vailly avait bien plus de charme et de séduction. A la signature du contrat de Claire, Valérie remporta un triomphe sans partage. Deux rivaux surtout se disputaient ses regards et ses sourires : c'étaient le lieutenant Balmore et le notaire Maujardin.

Raoul Balmore avait vingt-cinq ans, une physiologie expressive, de l'esprit et de la tournure. Nul ne portait l'uniforme avec plus de grâce et de fierté, nul n'avait des allures plus ouvertes et plus aimables. Chose rare, il savait être lui partout et toujours, conserver son indépendance d'opinions et de caractère, dire franchement toute sa pensée sans jamais froisser personne, et cela grâce à l'abandon et à l'enjouement de sa conversation. La noblesse de ses sentiments éclatait à son insu dans ses paroles comme dans sa conduite. Ses bonnes manières ne devaient rien à l'étude ; elles étaient le fruit de la première éducation et, plus encore, d'un tact et d'une distinction innés. Aussi loin de la timidité que de

Etats Romains ou dans l'Adriati

— L'agitation électorale est très-vive en Belgique. Il se produit un fait analogue à celui qu'on a observé chez nous en 1863. Le parti soi-disant démocratique se divise ; les anciens veulent rester et les nouveaux veulent prendre des places qu'ils déclarent avoir été assez longtemps et pas assez utilement occupées. Le parti conservateur est très-uni ; il a le bon sens d'accepter et même de patronner, dans les collèges inféodés jusqu'ici à l'opposition, des candidats libéraux et progressistes.

— On affirme positivement que c'est le maréchal Mac-Mahon qui doit inaugurer, comme gouverneur-général, le nouveau régime administratif de l'Algérie.

— L'Empereur quittera Vichy, le 3 août.

— La décision arbitrale de l'Empereur, relativement au canal de Suez, vient d'être notifiée à M. de Lesseps et au vice-roi d'Egypte.

Pour extrait : A. LAYTOU

Chronique locale.

Le Conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni le 25 de ce mois pour la première partie de sa session.

Après la déclaration d'ouverture, la prestation de serment des conseillers nouvellement élus, et l'installation du bureau, M. le Préfet a soumis à l'examen du Conseil les diverses affaires sur lesquelles l'assemblée avait à se prononcer.

Des vœux importants ont été émis, auxquels, nous l'espérons, l'assemblée départementale voudra bien s'associer.

Par arrêté préfectoral, en date du 22 juillet courant, le sieur Reste (Antoine-Athanase), a été nommé cantonnier sur la route départementale, n° 6, en remplacement du sieur Reste (Barthélemy), démissionnaire.

ÉCOLE DES MINEURS DE ST-ÉTIENNE (LOIRE)

Concours d'admission en 1864

Les examens préliminaires, pour les candidats du département du Lot, auront lieu du 5 au 15 août, chez M. Liénard, ingénieur des mines, à Albi (Tarn).

Les candidats devront faire connaître à M. Liénard, cinq jours au moins à l'avance, le jour où ils auront l'intention de se présenter chez lui, dans la période ci-dessus fixée.

Chaque candidat, en se présentant à l'examen, devra apporter, avec lui, pour être remis à l'examineur :

- 1° Un extrait régulier de son acte de naissance ;
2° Un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par les autorités du lieu du domicile du candidat ;
3° Une déclaration, dûment légalisée d'un docteur en médecine constatant que le candidat a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole ;
4° Les épreuves ou dessins propres à faire apprécier l'habileté du candidat dans les travaux graphiques.

Le programme des connaissances exigées, et des conditions à remplir est déposé à la Préfecture du Lot (Bureau des Travaux publics), et chez M. Liénard. Il sera communiqué à toute personne qui se présentera pour en prendre connaissance.

l'arrogance, il se présentait de l'air aisé et confiant de quiconque se sait le bienvenu. Chacun l'aimait, car il se montrait lui-même bienveillant et affectueux. Au régiment, c'était un brave officier et un joyeux camarade ; dans le monde, un charmant causeur ; dans l'intimité, un excellent ami, plein de cœur et de dévouement.

Né à Toulouse, de parents très-liés avec la famille Héol ; il avait connu Valérie tout enfant. Puis ils s'étaient perdus de vue durant une série d'années que Raoul avait passées successivement à Saint-Cyr, à l'École polytechnique et dans différents garnisons. Mais, depuis trois mois à Toulouse, il avait retrouvé dans le monde M<sup>lle</sup> Héol parée de toutes les séductions de la jeunesse et de la beauté. Avec sa franchise ordinaire, il n'avait pas dissimulé l'impression profonde qu'elle produisait sur lui. De ce moment-là datait l'inégalité d'humeur de Valérie, sensible surtout dans ses rapports avec Raoul. Après l'avoir encouragé par une affabilité gracieuse, elle lui montrait tout à tour une froideur de marbre ou une susceptibilité et une impatience que rien ne justifiait. Las de ces caprices, il avait cessé ses visites chez M. Héol, et il fuyait les occasions de rencontrer Valérie. On lui avait dit d'ailleurs qu'elle était avide de briller, et n'ayant pas de fortune à lui offrir, il avait résolu de ne pas s'exposer à ses dédains.

Sur ces entrefaites, Léonce Darvel le pria de signer comme témoin à son contrat de mariage. Une fois en face de Valérie, Raoul oublia son dépit et ne s'occupa que d'elle toute la soirée. La présence d'un rival, qui passait pour très-riche, avait renversé en un instant toutes ses résolutions. Il y avait faiblesse et lâcheté, se disait-il, à s'avouer vaincu sans avoir même engagé le combat.

Louis Maujardin était un de ces hommes qui semblent n'avoir point d'âge. On l'avait connu à vingt ans à peu près tel que nous le voyons à trente-cinq,

Résultat de l'adjudication du 26 juillet 1864.

1° Travaux d'amélioration de la sortie de l'écluse de Coty, sur le Lot, évalués à 9,000 fr., y compris une somme à valoir de 1,368 fr., 15 centimes, adjugés au sieur Burgalières, de Cahors, moyennant un rabais de 10 % sur les prix de l'estimation.

2° Travaux de retrécissement de la rivière du Lot à Labéraudie, évalués à 10,000 fr., y compris une somme à valoir de 1,652 fr., 64 centimes, adjugés au même, moyennant un rabais de 11 %.

3° Travaux d'amélioration du bief des Maseres, sur le Lot, évalués à 65,000 fr., y compris une somme à valoir de 15,924 f. 60c, adjugés au sieur Boussuge, de Cahors, moyennant un rabais de 3 0/0.

La fête de sainte Anne a été célébrée, hier avec la plus grande pompe, dans l'église St-Barthélemy, à Cahors. L'abbé Panty, chanoine, a officié ; M. Simonet, curé de St-Pierre, (Cabessut), a prononcé, après vêpres, un discours remarquable sur cette solennité.

On remarquait un grand nombre de prêtres parmi les assistants.

Lundi dernier, à l'Hospice de Cahors, on célébrait en grande pompe la fête de saint Jacques, patron de l'Établissement. La messe, à laquelle assistait le Conseil d'administration, a été dite par M. Oulien, directeur au Grand séminaire. Après vêpres, un professeur des Carmes, a fait le panégyrique de saint Jacques.

Cette cérémonie religieuse s'est terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Un accident bien regrettable est arrivé samedi soir, tout près de l'hospice, à Cahors. Quatre personnes, du village de Douelle, mari, femme et leurs deux enfants, se disposaient à rentrer chez eux, lorsqu'au moment où la femme monte en voiture, le cheval prend la course et la renverse. Les roues lui passent sur la main droite et lui font une blessure grave : les chairs sont séparées, les tendons mis à nu, c'est affreux à voir. Le docteur C., fils, appelé en toute hâte à l'hospice, où on s'est empressé de recevoir la blessée dans une des salles réservées à ce service, lui a immédiatement prodigué ses soins ; il espère lui conserver la main. Après l'opération, qui n'a pas duré plus de 10 minutes, ces braves gens ont pu regagner leur demeure.

Dimanche dernier, la société de secours mutuel de Cahors s'est rendue en corps à la chapelle des cloîtres où une Messe devait être dite à l'occasion de sa fête patronale. Après la messe, M. l'abbé de Roaldès, dans une courte allocution, a exposé aux sociétaires en termes éloquentes, le but de leur association fondée sur les principes de la charité chrétienne, et en a fait ressortir tous les avantages au double point de vue de la société et de la religion. Les paroles du jeune prêtre ont été écoutées avec une attention des plus soutenues et ont produit, nous n'en doutons pas, les meilleurs fruits sur l'esprit des assistants. La bénédiction a terminé cette cérémonie religieuse.

La société est ensuite revenue à la mairie, point de départ, conduite par M. Berton, son président.

La séance s'est ouverte par un rapport dé-

grave, réservé, sobre de paroles et de gestes, d'une politesse digne et mesurée, étrangère à toute galanterie banale, mais plein de bienveillance et de délicatesse dans les procédés.

Le sérieux de ses manières n'avait rien d'embarassant ni d'antipathique, parce qu'on n'y sentait ni calcul ni hauteur. Il se distinguait plutôt par une extrême modestie, une grande tolérance et un rare esprit de conciliation. Mais une invincible timidité lui faisait contenir ses impressions les plus vives et voiler d'une apparence de froideur une sensibilité profonde. Non-seulement il n'était pas démonstratif, mais encore il était ennemi des démonstrations chez les autres. Tout sentiment bruyamment manifesté le gênait et lui paraissait suspect. Il n'aimait pas le monde, et on le voyait peu dans les salons, où il était cependant fort recherché à cause de sa position, de sa fortune et de son caractère honorable.

D'une famille où, de père en fils, tous les aînés étaient notaires, il continuait la profession paternelle ; car, si tout homme a besoin, pour être heureux, d'une occupation quelconque, à plus forte raison est-ce là une nécessité absolue pour ceux qui aiment une vie sédentaire. Tant que Maujardin avait passé la sienne en famille, dans un intérieur embelli par les soins de sa mère et égayé par la présence de deux jeunes sœurs, il n'avait jamais désiré d'autre affection ni d'autres plaisirs.

Mais ses sœurs s'étaient mariées, sa mère était morte, et, depuis un an qu'il se trouvait seul, sa grande maison lui semblait bien morte, bien déserte, ses soirées bien longues, son existence bien dépourvue des joies du cœur. Il éprouvait un vide immense, et il comprit bientôt qu'il n'y avait qu'un seul moyen de le combler : se refaire un intérieur nouveau, installer reine à son foyer une femme qui y ramènerait les soins et la tendresse de sa mère, la jeunesse et la gaieté de ses sœurs.

La suite au prochain numéro.

taillé sur la gestion de l'année 1863. — Relativement aux dépenses, le Bureau a cru devoir faire l'observation qu'il conviendrait, jusqu'à ce que les ressources de la société le permettent, que les ordonnances des médecins se bornassent aux remèdes simples et non de luxe. La société a parfaitement goûté ces raisons et a applaudi aux mesures qui vont être prises à cet effet.

M. le Préfet, que des travaux administratifs avaient empêché de se rendre à l'invitation de la Société, a bien voulu en informer M. le président, par une lettre qui a été lue en séance et qui témoigne de la vive sympathie du premier magistrat du département pour les Sociétés de Secours mutuels.

Une Médaille d'argent vient d'être accordée à notre compatriote M. Léon Valérie, par l'Académie des Jeux-Floraux, pour son dernier poème *les Expiations*.

Liste des Jurés pour le 3<sup>e</sup> trimestre des assises du Lot, qui s'ouvriront lundi prochain à Cahors, sous la présidence de M. Faucon, conseiller près la cour impériale d'Agen.

- Puel, Louis, pharmacien à Figeac.
- Houssiaux, Jules-Joseph, inspecteur des contributions directes à Cahors.
- Besse, Auguste, maire à Lauzès.
- Castel, Napoléon, capitaine en retraite à Labastide-Murat.
- Sol, Jean-Baptiste, percepteur à Catus.
- Verhol, Louis-Alphonse, propriétaire à Lissac.
- Fourès, Louis, conducteur des ponts-et-chaussées à Gourdon.
- Maurry, Léonard-Félix-Ludovic, maire à Floirac.
- Plazen, Jean-Jules, contrôleur principal à Cahors.
- Dilhac, Paul, propriétaire à St-Géry.
- Camperos, Germain, militaire retraité à Aynac.
- Treysac, Antoine-Jules, médecin à Bétaille.
- Arnaldy d'Estroa, Joseph-Louis-Edgard, avocat à Figeac.
- Salgues-Génies, Adolphe-Louis-Auguste, à Sauliac.
- Piales, Jean-Baptiste-Victor, maire et médecin à Sousseyrac.
- Brassac, Antoine, maire à Craissac.
- Dusser, Mathieu, ex-avoué à Figeac.
- Célières, André-Léon, notaire à Labastide-Murat.
- Berton, Jean-Michel-Louis-Auguste, avoué à Cahors.
- Boussac, Baptiste, receveur-buraliste, à Fraissinet-le-Gélat.
- Bénéchie, Jean-Baptiste, maire, à Glanes.
- Laeroix, Victor-Thomas, notaire, à Feycelles.
- Labarthe, Baptiste, propriétaire, à Calamane.
- Delvert, Jean-Martin, propriétaire, à Cuzance.
- Garrigues, Louis, pharmacien, à Gramat.
- Callé, Jean, maire, à Padirac.
- Nastorg, François-Xavier, à Lacapelle.
- Labrumie, Elie-Martin, médecin, à Cazillac.
- Maynard, Adolphe, professeur, à St-Céré.
- Rivassou, Antoine, maire, à Cazillac.
- Bories-Marsal, Jean-Baptiste, à St-Jean-de-Laur.
- Avignon, Alphonse, receveur des domaines à Gourdon.
- Serres, Mathieu-Auguste, propriétaire, à Sérignac.
- Prayssas, Marc-Antoine-Désiré, à Duravel.
- Sol, Antoine, propriétaire, à Lalbenque.
- Cambornac, Emile-Hilaire-Hippolyte, médecin, à Vers.

*Jurés Supplémentaires.*

- Bessières, Louis-Achille, avocat, à Cahors.
- Andurand, fils, Géraud-Adrien, ex-contrôleur, à Cahors.
- Marqués, Jean-Baptiste-Joseph, avocat, à Cahors.
- Labie, Jean-Alain-Norbert, receveur de l'hospice, à Cahors.

Nous avons mentionné, dans notre avant-dernier numéro le sieur Borie, comme s'étant fait remarquer par son courage à éteindre le feu dans l'incendie de la maison Demeaux. Nous pouvons aujourd'hui donner les noms de trois autres personnes qui se sont également signalées dans ce sinistre. Ce sont le sergent-major Tritsch et le fourrier Levy, du 67<sup>e</sup> de ligne; et Troussel, caporal des sapeurs-pompiers.

Le 24 du courant, vers une heure du matin, le feu a pris à la maison du sieur Cépède, cultivateur à Picessomme, commune de Cardaillac. Malgré les prompts secours qu'on y a apportés, la maison et une grange sont devenues, en quelques minutes, la proie des flammes. Un peu de linge et les bestiaux ont pu être sauvés. Les immeubles étaient assurés au *Phénix*. La perte est évaluée à 1,600 francs.

Une rixe a eu lieu, dimanche dernier, à la fête votive d'Espeyroux, commune de Saint-Maurice, entre jeunes gens. Plusieurs ont été blessés par des coups de pierre et des coups de bâton. Procès-verbal a été dressé contre les auteurs du désordre.

Le *Moniteur* a publié la loi relative aux dispenses à accorder aux frères des militaires servant à titre de rengagés ou d'engagés volontaires après libération.

Aux termes de cette loi, sera dispensé et compté numériquement dans le contingent à fournir, le frère du militaire qui accomplit un premier rengagement ou un premier engagement volontaire de sept ans, après libération dans les conditions de la loi du 26 avril 1855.

Le rengagé ou l'engagé volontaire après libération qui accomplit un deuxième ou un troisième rengagement de sept années de service

continuera à exempter son frère, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 21 mars 1832.

Les dispenses conférées en vertu de cette loi seront assimilées, quant à leurs effets, aux exemptions accordées par application de l'article 13 de la loi du 21 mars 1832, en ce qui concerne les déductions prescrites par le onzième paragraphe de cet article.

Le *Moniteur de l'Armée* annonce qu'une décision du 11 juillet appelle à l'activité la première portion du contingent de la classe de 1863. On ne prendra que la première moitié de la liste cantonale, et s'il y a un nombre impair, le jeune soldat qui se trouve en plus sera laissé dans l'attente moitié non appelée en ce moment.

Le départ pour l'armée de terre aura lieu du 20 au 25 août, et pour l'armée de mer, du 1<sup>er</sup> au 5 octobre. Les jeunes soldats appelés ne peuvent plus présenter de substituants ou de remplaçants à partir du cinquième jour qui précède la mise en route, sauf ceux auxquels il est accordé des sursis de départ et qui jouiront de cette faculté jusqu'au cinquième jour qui précède l'expiration de ces sursis. Les jeunes soldats, soutiens de leurs familles, pourront être laissés dans leurs foyers, dans la proportion de deux pour cent, soit deux mille hommes pour la totalité du contingent.

Une circulaire nouvelle de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics porte à la connaissance des intéressés qu'en exécution de la loi du 7 mai 1853 (art. 4) les dépôts faits aux Caisse d'épargne de l'empire, et abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1834, seront, au 1<sup>er</sup> janvier 1865, convertis en rentes sur l'Etat, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente circulaire, seront remises à la Caisse des dépôts et consignations.

Le 18 juillet, vers cinq heures du soir, le nommé Coussignac, Antoine, âgé de 31 ans, ouvrier de MM. Faure et Compagnie, entrepreneurs du chemin de fer, se rendait à pied de Banhac à Figeac. Chemin faisant, ayant rencontré un voiturier qui portait un chargement de bois de construction, il le pria de lui laisser prendre placé sur la charrette. A peine y était-il installé qu'il tomba, et une des roues lui passa sur le corps. Plusieurs personnes témoins oculaires s'empressèrent de le relever, mais elles ne relevèrent qu'un cadavre. (ECHO DU QUERCY.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE

**Service des Fourrages à la ration.**

Le public est prévenu que le mardi, 20 septembre prochain, à l'heure de midi, il sera procédé, par les soins d'une commission spéciale, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à exécuter par voie d'entreprise dans le département du Lot, du 1<sup>er</sup> novembre 1864 au 31 octobre 1865. Le service s'applique aux fournitures à faire dans la généralité des places, gîtes et localités de ce département.

Le public pourra prendre connaissance dans les bureaux de la préfecture et dans ceux de la sous-intendance militaire de Cahors, de l'instruction, du cahier des charges et de la formule du marché.

Les personnes qui désireront concourir à l'adjudication devront déposer dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de la place de Cahors avant le 20 août prochain, *terme de rigueur*, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité.

Le Sous-Intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée. A dater du 20 août aucune déclaration ne sera plus reçue et la liste ouverte pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

La Commission délibérera sur l'admission ou le rejet des concurrents, le 10 septembre prochain.

Tous les concurrents qui auront été déclarés admissibles recevront, dans les 24 heures, par les soins du Président de la Commission, une lettre de convocation qui les invitera à venir concourir à la séance d'adjudication du 20 septembre.

Seront également admises à la séance d'adjudication toutes les personnes qui justifieront de leur admission dans un autre arrondissement de fourniture ou qui présenteront une autorisation spéciale du Ministre de la guerre.

Cahors, le 23 juillet 1864.

Le Sous-Intendant militaire,  
ROSSIGNOL.

ILLUSTRATION  
JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.  
Livraison du 24 juillet 1864.

SOMMAIRE :

Arrivée de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice du Mexique. — Revue politique de la semaine — Courrier de Paris. — Célébration de la fête de Saint-Pierre à la chapelle Saint-Louis de Tunis. — Correspondance d'Algérie. — Autobiographie d'un poète (suite). — Expédition dans l'intérieur du Mexique. — Giulia (nouvelle), fin. — La clé des champs. — Fête du Courban-Bairam, à Brousse. — Orage dans l'Oberland. — Gazette du Palais. — L'appareil Rumkorf et la science. — Gravures : Arrivée de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice du Mexique à Vera-Cruz. — Messe célébrée à la chapelle Saint-Louis (Tunis) pour la fête patronale des matelots gabiers (27 juin). — Insurrection d'Algérie : Combat d'Aïn-El-Sueta. — Les chefs des Flittas recevant du général Delyoug la confirmation de l'aman, au bivouac de Ras-Oued-El-Anzar. — Expédition du Mexique (4 gravures). — Fête du Courban-Bairam dans la Mosquée de Zeschil Imaret, à Brousse. — Un orage dans l'Oberland. — Théâtre Robin. — Bloc de verre de neuf centimètres, traversé par l'étrécille de l'appareil Rumkorf. — Rébus.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Demain jeudi, 21 juillet 1864.

A la demande générale. — Dernière représentation de

**La Dame Blanche**

Opéra en 3 actes.

**Les Femmes qui pleurent**

Vaudeville en 1 acte

On commencera à huit heures.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 24 juillet 1864.

6 Versements, dont 4 nouveaux 750<sup>fr</sup>

4 Remboursements dont 2 pour solde 1,082 43

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

**Nouvelles Étrangères**

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, 22 juillet :  
Le roi vient de nous quitter pour trois semaines, il nous donne ainsi la preuve qu'il a pleine confiance dans la sagesse du pays. La lutte électorale sera vive on échangeira de grosses injures ; on ira jusqu'à dire, ou qu'on cassera les vitres de ses adversaires, ou qu'on les laissera casser par d'autres. Ne croyez pas un mot de ces menaces. Elles n'empêcheront personne de dormir.

Ne croyez pas non plus que si le roi est allé à Vichy, c'est pour sa santé. Le roi se porte très-bien. Il va à Vichy comme quelqu'un qui veut savoir des nouvelles et inspecter de plus près le nuage d'où peut sortir la foudre. L'Empereur Napoléon a toujours été de la plus grande courtoisie pour lui parce qu'à une autre époque le roi Léopold s'est trouvé dans le cas de rendre de très-grands services à la reine Hortense.

Ces bons rapports facilitent l'entente des entretiens familiers. Le roi des Belges ne dissimule pas que la Prusse a créé par sa guerre du Danemark, un précédent fâcheux pour la Belgique. Il cherche à prendre quelques précautions d'avenir ; c'est pour ce motif et non pour d'autres qu'il est à Vichy.

POLOGNE.

Certains gouverneurs russes, saisis de la crainte que la nationalité polonaise ne tienne la nationalité russe, ont pris des mesures pour préserver la Russie de ce danger ; c'est ainsi qu'on peut lire dans le *Courrier de Viena*, l'ordre du jour suivant adressé par le gouverneur de Grodno au chef du district de Biala :

Il est arrivé à la connaissance du général Mourawieff, gouverneur de Lithuanie, qu'il existait dans un grand nombre de villes des bibliothèques composées de livres polonais, établies par la noblesse et les fonctionnaires d'origine polonaise, et que certaines de ces bibliothèques avaient été fondées et sont entretenues à l'insu de l'autorité. Il paraît également certain qu'elles ont pour but de propager l'esprit polonais et d'étouffer la nationalité russe. C'est pourquoi le gouverneur général, considérant que le maintien de ces bibliothèques est dangereux, notamment dans la situation actuelle du pays, m'a chargé de rendre une ordonnance statuant la fermeture immédiate et jusqu'à nouvel ordre, dans le gouvernement de Grodno, des bibliothèques polonaises en question.

Le gouvernement militaire de la ville de Grodno, gouverneur civil du gouvernement de Grodno. — Signé : SKWARTOFF

ANGLETERRE.

Chambre des Lords. — Lord Stratford de Redchiff appelle l'attention de la Chambre sur les bruits de rétablissement de la Sainte-Alliance. Il fait observer que les relations actuelles des trois puissances en sont une sorte de confirmation. Parlant de la correspondance diplomatique publiée par le *Morning Post*, l'orateur soutient que les apparences sont en faveur de son authenticité. Cette correspondance s'accorde avec les circonstances du moment, avec les intérêts et la politique avouée des trois puissances, et elle est confirmée, dans une certaine mesure, par l'entrevue des trois souverains accompagnés de leurs premiers ministres. Cette alliance, dans l'état actuel, doit être dangereuse pour les libertés de l'Europe, car, si elle était couronnée de succès, elle établirait le règne de l'extrême démocratie. Lord Stratford ajoute que des mesures sont nécessaires pour prévenir le danger. Il conseille de ne pas ménager, dans ce but, les ressources du pays et de nouer des alliances avec les puissances qui ont les mêmes intérêts que l'Angleterre et spécialement avec la France.

Le comte Russell admet l'importance de la question traitée par lord Stratford. Il y a trois choses à examiner : d'abord si la correspondance, publiée par le *Post*, est authentique ; ensuite s'il y a rétablissement de la Sainte-Alliance, et, enfin, dans le cas affirmatif, ce qu'il faut craindre. Le comte Russell déclare, sans hésiter, qu'il ne croit pas à l'authenticité de la correspondance publiée par le *Post* et il fait ressortir les contradictions et les anomalies qui justifient cette opinion. A l'égard du rétablissement de la Sainte-Alliance, le ministre explique dans quelles circonstances se forma la première Sainte-Alliance et demande si les circonstances actuelles rendent son renouvellement probable. Il montre que la première Sainte-Alliance ne fut pas un grand danger pour l'Angleterre. Lords Castlereagh et Canning condamnèrent les principes de la Sainte-Alliance comme incompatibles avec la constitution anglaise aussi bien qu'avec les sentiments du gouvernement et du peuple anglais, mais ses résultats pratiques ne touchèrent pas l'Angleterre. De 1820 à 1823 les principes de la Sainte-Alliance furent mis en pratique par l'Autriche, en Italie, et par la France, en Espagne, mais en 1830 le gouvernement français fut renversé et la Sainte-Alliance trouva que son rétablissement serait une trop dure besogne. En 1848, les principes de la Sainte-Alliance furent sans aucune efficacité. En 1860, après la guerre d'Italie, les principes de la Sainte-Alliance furent abolis, et, en effet, depuis 1830, la Sainte-Alliance a été sans influence aucune. La situation est tellement changée, en Europe, que le rétablissement de la Sainte-Alliance est impossible. Il ne faut donc pas s'alarmer. Le comte Russell pense qu'en présence des changements survenus, les trois souverains ne désirent que résister aux empiétements de la démocratie. Il ajoute que, dans l'affaire du Danemark, les vues de l'Angleterre ont été d'accord avec celles de la France et opposées à celles de l'Autriche et de la Prusse. Dans les Principautés danubiennes, la France a agi avec une cordialité parfaite vis-à-vis de l'Angleterre. Le comte Russell reconnaît que rien ne contribue davantage au bonheur de l'Europe que la bonne entente de la France et de l'Angleterre. Il croit que les conséquences importantes mentionnées par lord Redchiff consolideraient cette entente. Il ne peut pas croire que les autres puissances, voyant les changements survenus, fussent assez mal avisées pour rétablir la Sainte-Alliance à la face de toute l'Europe.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Faits divers.**

Voici, dit l'*Union*, une statistique aussi curieuse qu'instructive : Le suffrage universel, aux dernières élections départementales, a appelé à siéger, soit dans les conseils généraux, soit dans les conseils d'arrondissement : 3 ministres, 1 membre du conseil privé, 1 vice-président du Sénat, 1 maréchal de France, 2 ambassadeurs, 16 sénateurs, 70 députés au Corps législatif, 4 conseillers d'Etat, 5 diplomates en activité, 7 directeurs de ministère, 1 vice-amiral, 1 contre-amiral, 1 ingénieur de marine, 1 ingénieur des mines, 1 inspecteur général des ponts-et-chaussées, 12 généraux, 11 colonels, 1 intendant militaire, 62 magistrats (présidents des cours impériales, présidents de chambre ou conseillers), 182 maires de cantons ou de simples communes, 29 maires de chefs-lieux de département ou d'arrondissement.

On annonce comme devant être très-prochainement, la mise en vente de nouveaux cigares de la Havane, dits *Londres-extra*. Aux termes du décret qui autorise la vente dans tous les débits de tabacs de cette nouvelle espèce de cigares, cette vente ne pourra avoir lieu que par caissons entiers ou par paquets entiers, comprenant 10 cigares. Le prix des *Londres-extra* est fixé, pour les consommateurs, à 75 fr. les 250 cigares, pesant 1 kilogramme, soit 3 fr. par paquet de 10 cigares.

Voici une époque dangereuse pour toutes les boissons déposées dans les caves et les celliers. Faut de soins et d'intelligence, on peut dire que les cinq dixièmes des boissons qui nous abreuvant, perdent toutes leurs qualités et leur bon goût, et deviennent dures, aigres, se chargent de matières acides ou albumineuses, aussi désagréables au goût que pernicieuses à la santé.

Une bonne cave, disons-nous avec le *Moniteur viticole*, doit être fraîche sans être humide ; sa température ne doit jamais varier de plus de 3 degrés, entre 9 et 12 degrés centigrades. L'air doit y circuler toujours et faiblement au moyen de courants établis aux deux bouts opposés, par la porte et le soupirail. Tous les deux ans on doit sécher et blanchir les murs à la chaux, et enlever toutes les larves d'animaux, toutes les matières animales ou végétales en décomposition. L'air doit y être parfaitement pur de toute émanation et de toute odeur tant du dehors que de l'intérieur. A ces conditions seulement, les boissons peuvent passer la saison des chaleurs sans avarie. Il n'y a certainement pas une cave sur cent qui soit

dans ces conditions. Que gagne-t-on à ces négligences ? Ceux qui gardent leur vin ou leur cidre pour les vendre n'en obtiennent que des prix inférieurs et en souffrent dans leurs intérêts ; ceux qui les gardent pour leur consommation sont atteints dans leur santé, car rien n'est plus malsain que les vins et les cidres modifiés ou aigris pas des ferments.

Voici quelques conseils de saison :  
Il est toujours dangereux, lorsqu'on a chaud, de boire des liqueurs fortes et acoues. La difficulté de supporter la soif nous porte souvent à faire ce que la raison désapprouve. Les gens de la campagne savent que, si l'on permet aux chevaux de se gorgier d'eau froide après un violent exercice, et qu'ensuite on les laisse rentrer à l'écurie ou qu'on les laisse en repos, c'est le moyen de les tuer ; aussi se gardent-ils bien de tenir cette conduite, tout en négligeant cette précaution pour eux-mêmes.

Mais on peut apaiser sa soif sans user d'eau froide ; la nature nous offre des fruits et des plantes acides sans nombre qui peuvent, en les mâchant, éteindre la soif.

L'eau gardée dans la bouche pendant quelque temps et rejetée ensuite produit le même effet, si l'on réitère cette opération, ou si l'on prend une bouchée de pain et qu'on la mâche longtemps avec une gorgée d'eau, on apaisera la soif encore plus sûrement et l'on courra bien moins de danger.

Lorsqu'on a extrêmement chaud, il faut préférer à tout autre boisson une gorgée d'eau-de-vie ou de tout autre liqueur spiritueuse.

Cependant, si l'on a eu l'imprudence de boire froid, il faut continuer de prendre de l'exercice jusqu'à ce que la boisson soit bien échauffée dans l'estomac.

Parmi les maladies auxquelles on s'expose en buvant froid, nous citerons les enrouements, les esquinancies, les fièvres des divers caractères, sans compter qu'il peut aussi en résulter des morts subites.

Cela vaut bien la peine qu'on y prenne garde.

Dix jeunes missionnaires viennent de quitter Paris pour aller évangéliser la Corée, le Tonquin, Pondichéry, Grousson et Siam. Au nombre de ces missionnaires se trouvent M. Just de la Bretonnière, fils du baron de ce nom, ancien premier président de la cour impériale de Dijon et le neveu de l'évêque de Nantes. Ils ont dû s'embarquer à Marseille.

L'évêque d'Angoulême a béni, dimanche, le drapeau que S. M. l'Impératrice a donné à la compagnie de sapeurs-pompiers de la ville.

Dimanche dernier, l'église parisienne célébrait la fête de saint Vincent-de-Paul, pa-

tron du clergé de plusieurs églises, des sœurs de charité et des nombreuses institutions charitables.

Le prix du pain débité dans les marchés de Paris est présentement à 29 centimes.

Le nombre des demandes en dissolution de mariage devant la cour du divorce, à Londres, a été plus grand l'année dernière qu'il ne l'avait jamais été depuis que cette cour est établie. Il y a eu 255 demandes dans l'année 1863, outre 7 en déclaration de nullité, 43 en séparation de biens. 237 jugements ont été rendus dans l'année. Pendant les six dernières années il avait été prononcé 1,059 jugements.

Sous peu de temps paraîtra le premier volume de l'histoire de la famille Bonaparte, par le prince Napoléon. L'ouvrage formera 4 à 5 volumes.

Le *Free Town Observer* de Sierra-Leone, du 16 juin, annonce que M. Jules Gérard, le tueur de Lions, a échoué dans sa tentative de pénétrer dans l'intérieur du continent par Tombouctou ; il a été dévalisé par les indigènes et ce n'est qu'à grande peine qu'il a pu sauver sa vie.

Pour extrait : A. Layton.

**Le meurtre du lieutenant Camus et l'indemnité japonaise.**

Nous extrayons du *Moniteur de l'Armée* les détails suivants sur l'assassinat du lieutenant Camus, assassinat dont il a été question lors de la conclusion de l'arrangement entre le ministre des affaires étrangères et les ambassadeurs japonais :

La sollicitude de l'Empereur pour la famille militaire se manifeste en toute occasion dans les actes du Gouvernement impérial. Cette sollicitude vient de se révéler une fois de plus dans l'arrangement conclu à Paris, le 20 juin dernier, entre S. Exe. M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, et les trois ambassadeurs japonais qui ont récemment quitté la France, Ikeda Tsikougo, Kawastou Idzou et Kawada Sagami.

En exécution d'une clause additionnelle de cet arrangement, les ambassadeurs japonais, chargés par le Taicoun d'offrir au Gouvernement de l'Empereur une réparation pour l'attentat commis, le 14 octobre 1863, sur la personne de M. Camus, sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère d'Afrique, ont versé, à titre d'indemnité, pour être remise à la famille de cet officier, une somme de 35,000 dollars ou 195,500 fr. Les envoyés du Taicoun ont déclaré par le même acte que le Gouvernement prendrait toutes les mesures nécessaires pour rechercher et punir les meurtriers

de M. Camus.

Les circonstances qui ont accompagné ce meurtre sont restées entourées de mystère. A la première nouvelle de l'attentat, le gouverneur de Kanagawa s'était empressé d'envoyer sur les lieux un officier de police japonais ; mais celui-ci ne découvrit pas les coupables. De l'enquête ouverte, le jour même de la catastrophe, par M. Duchesne de Bellecourt, ministre plénipotentiaire de France au Japon, il est seulement résulté que M. Camus, à la suite d'une querelle avec les indigènes, avait été tué dans le voisinage d'une pagode située près du village d'Odongaïa, à environ quatre kilomètres de Yokohama. Quelle était la cause de cette querelle ? C'est ce qu'on ignore encore.

Le cadavre a été retrouvé horriblement défiguré et couvert de nombreuses blessures, presque toutes mortelles, faites par ces sabres japonais à double tranchant dont les voyageurs s'accordent à décrire les terribles effets. Elles étaient en si grand nombre, que leur entrecroisement n'a pas permis de les distinguer toutes ; on a pu néanmoins en compter quinze des plus considérables. Le bras droit avait été abattu d'un seul coup ; le bras gauche n'était plus attaché au corps que par un lambeau de peau ; deux larges blessures perforaient la poitrine ; enfin la tête avait été presque séparée du tronc par deux coups de sabre parallèlement portés.

M. Camus était fils d'un honorable colonel d'artillerie en retraite, qui a laissé les meilleurs souvenirs dans son arme. Certes, l'indemnité japonaise ne peut racheter à ses yeux le sang versé à Odongaïa, un sang pour lui si précieux ; mais elle témoigne que ce sang a été estimé à un aussi haut prix que celui des victimes du lâche attentat de Tang-Tcheon, pour lequel le traité de Pékin a imposé au Gouvernement chinois une indemnité de plus de quinze cent mille francs. Considéré à un point de vue général, ce fait confirme le principe de la responsabilité des Gouvernements de l'extrême Orient, en pareille circonstance. Ce principe, appliqué avec discernement, justice et fermeté aura les mêmes effets salutaires que le principe de la responsabilité des tribus en Algérie, et contribuera à faire reculer la barbarie dans toutes les contrées orientales où la France déploie son glorieux drapeau, symbole de la civilisation moderne.

Pour extrait : A. LAYTON.

**BULLETIN COMMERCIAL.**

VINS ET SPIRITUEUX.

Quelques demandes ont rompu la monotonie de la situation des affaires en vins ; il faut ajouter que les besoins de la consommation

sont très-grands, et qu'il faut bien arriver aux approvisionnements quand même.

Les spiritueux son plus fermes, aussi la faiblesse du stock fait-elle prévoir une hausse, qui est du reste assez vraisemblable ?

Toujours rien à dire des eaux-de-vie, et les choses, persiste-t-on à croire, resteront dans cet état jusqu'à la fin d'août ou au commencement de septembre.

**BULLETIN FINANCIER.**

BOURSE DE PARIS.

21 juillet 1864.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	66 05	»	» 05
3 p. % emprunt de 1864 .....	66 00	»	» 05
4 1/2 pour 100 .....	94 50	»	»

22 juillet.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	66 05	»	»
3 p. % emprunt de 1864 .....	66 00	»	» 15
4 1/2 pour 100 .....	94 20	»	» 30

32 juillet.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	66 05	»	»
4 1/2 pour 100 .....	94 30	»	» 40

**MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT DE LA 2<sup>e</sup> QUINZAINE DE JUIN.**

	Hectolitre.	le quintal métrique.
Froment .....	48 55	23 53
Méteil .....	45 29	22 36
Seigle .....	43 73	19 18
Orge .....	42	20
Sarrasin .....	12 79	19 41
Maïs .....	12 27	17 28
Avoine .....	9 54	21 99
Haricots .....	24 00	30 00

PAIX (prix moyen).

1<sup>re</sup> qualité, 0<sup>r</sup> 31 ; 2<sup>e</sup> qualité, 0<sup>r</sup> 27 ; 3<sup>e</sup> qualité, 0<sup>r</sup> 25.  
Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2<sup>e</sup> quinzaine de juin.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs .....	23	23	615 k.	0 <sup>r</sup> 62
Veaux .....	87	87	88 k.	0 <sup>r</sup> 68
Moutons .....	241	241	35 k.	0 <sup>r</sup> 48
Porcs .....	9	9	135 k.	0 <sup>r</sup> 85

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1<sup>er</sup> 40 ; Vache 0<sup>r</sup> 76 ; Veau 1<sup>er</sup> 26 ; Mouton, 1<sup>er</sup> 23 ; Porc, 1<sup>er</sup> 17.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.**

Naissances.

25 juillet Auduy, (Jacques-Joseph-Emile), rue Mascoutou.

27 — Henras (Louis), rue Mascoutou.

Mariages.

27 — Garrigou (Jean), tailleur d'habits, et Périé (Rose), lingère.

Décès.

25 — Tauran (Abel), 40 mois, rue Mascoutou.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTON.

**SÉVAL, Carrossier,**  
à Cahors, hôtel des Ambassadeurs,  
A l'honneur d'informer ses clients que voulant faire profiter d'une baisse qui vient de s'opérer sur les marchandises, il vient à son tour de réduire le prix de ses voitures et de tous les articles concernant la Carrosserie, Sellerie, Harnais, etc.  
Ses rapports directs avec les premières fabriques de France, le mettent en mesure de livrer ses marchandises à des prix au dessous de toute concurrence. — Éléance et Solidité garanties à toute épreuve.

**LEPETIT J<sup>o</sup>**  
Rue de la Liberté, à Cahors.  
ÉPICERIES | PORCELAINES  
COMESTIBLES | CRISTAUX  
**CHOCOLAT**  
de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.  
**LAMPES ET HUILE**  
DE  
**PETROLE**  
LAMPE PERPETUELLE  
à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilles.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PELLET, avoué à Montauban.  
**A VENDRE**  
AU DESSOUS DE LA MISE A PRIX EN 4 LOTS SÉPARÉS  
Le domaine de  
**BOIS FARGUÈS**  
Situé dans la commune de l'Honor de Cos, canton de Lafrançaise Arrondissement de Montauban, (Tarn-et-Garonne).  
La contenance à vendre est de 114 hectares environ. L'adjudication aura lieu le **huit août 1864** à midi précis, à l'audience des criées, dans l'une des salles du Palais de Justice de Montauban.  
Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> PELLET, avoué, rue de la Comédie n<sup>o</sup> 33, à Montauban,  
Et au S<sup>r</sup> LABOYSSSE, régisseur, demeurant sur le domaine.

**A VENDRE**  
Un jardin, situé sur le cours Fénélon. — S'adresser à M<sup>me</sup> Tulle, sur le même cours. On donnera toute facilité pour le paiement.  
**A LOUER**  
En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second étage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Ecurie, Remise, Cave et galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fénélon, le tout propice pour tout commerce.  
**A VENDRE**  
Une jolie petite Voiture de promenade.  
Pour traiter, s'adresser à M. Camille Braud.

**MASSABIE**  
— arquebuser —  
Dépôt de Feux d'artifice et Articles d'illuminations.  
Trois mois **LE TEMPS** Six mois 52 fr.  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef : **A. NEFFTZER**  
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.  
Le journal *le Temps* vient de s'adoindre et distribue gratuitement à ses souscripteurs

**LE MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION**  
ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE  
Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACE, auteur de l'*Histoire d'une bouchée de pain*, et P.-J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués, membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru.  
En se l'adjoignant, *le Temps* devient, par excellence, le journal de la famille.  
Le *Magasin d'éducation et de récréation* paraît tous les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées.  
Pour recevoir sans aucun frais le Journal d'éducation et de récréation, prendre un abonnement au journal **LE TEMPS.**

**EAU D'OBERT**  
Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, et guérir toutes les affections de l'épiderme ; ROUGEURS, DÉMANGEAISONS, *écailles pelliculeuses*, qui font tomber et qui décolorent les cheveux. Flacon 6 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départ., et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 173, rue ST-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir).

**Compagnie Coloniale**  
ÉTABLISSEMENT MODÈLE pour la fabrication spéciale des  
**CHOCOLATS**  
QUALITÉ SUPÉRIEURE  
Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé, toutes les propriétés bienfaisantes dont cet aliment est susceptible, la COMPAGNIE COLONIALE ne fait pas du bon marché la question principale ; elle veut, avant tout, ne livrer que des produits d'une supériorité incontestable.  
ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 152  
Dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**  
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**  
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>es</sup> de comestibles

**Eaux Minérales de Miers**  
Par GRAMAT (Lot).  
Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique ; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Lientaud, médecin du roi et doyen de l'École de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dysenterie, la constipation, la migraine, l'hydropisie, l'hystérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez *Gazette des Hôpitaux*.) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est l'assouche en France sulfate sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez *France médicale, Union médicale*.)  
DÉPÔT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS  
A la Pharmacie centrale VINEL, à la pharmacie MIRC et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les FRÈRES CABANES, de Cahors, se chargent du transport des Eaux.

**ON SAIT** que la RÉGLISSE SANGUINÈDE est le meilleur remède contre les rhumes et affections de poitrine ; mais c'est aussi le meilleur DIGESTIF, et, mangée après les repas, elle prévient les COLIQUES, VOMISSEMENTS, DIARRHÉES, que procurent les chaleurs et qui sont les suites de mauvaises digestions. — 75 c. la boîte, dans toutes les pharmacies.  
Le propriétaire-gérant A. LAYTON.